

Conditions générales de vente

Date de dernière mise à jour : Le 30/04/2026

ARGO Editions, société anonyme au capital de 100'000 CHF, dont le siège social se situe c/o Loralie S.A. Place Saint-François 12B, 1003 Lausanne, Suisse, inscrite dans le Canton de Vaud et dont l'IDE est CHE-137.691.261 (ci-après « **ARGO Editions** ») propose à la vente à distance des produits d'édition de haute qualité (publications, programmes vidéo, etc.) dans le domaine de l'analyse économique, boursière et financière, ainsi que des services y attachés (notamment des abonnements).

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent à toute commande de produits ou services auprès de ARGO Editions.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes et expressions ci-dessous ont la définition suivante au sens des CGV :

- **Client(s)** : désigne toute personne qui effectue une Commande de Produits et/ou de Services.
- **Commande** : désigne l'achat à distance de Produits et/ou de Services par le Client après acceptation pleine et sans réserve des CGV et dont la validation constitue une vente ferme et définitive ne pouvant être remise en cause qu'en cas d'application du droit de rétractation du Client ou de la garantie satisfait ou remboursé ARGO Editions, tel que prévu par les CGV.
- **Partie(s)** : désigne individuellement ou collectivement ARGO Editions et le(s) Client(s).
- **Produit(s)** : désigne les produits d'édition (notamment publications, guides, programmes vidéo, etc.) et commercialisés par ARGO Editions.
- **Service(s)** : désigne l'ensemble des services commercialisés par ARGO Editions, notamment les abonnements.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION

Toute Commande de Produits ou de Services implique l'acceptation pleine et entière des CGV.

En passant Commande, le Client qui coche la case « J'accepte les Conditions Générales de Vente » reconnaît avoir pris connaissance des CGV en vigueur au jour de la Commande et avant passation de celle-ci et les avoir acceptées sans restriction ni réserve. Cette acceptation ne saurait en aucun cas être conditionnée par une signature manuscrite du Client. La version des CGV opposables au Client est toujours celle acceptée au moment de sa Commande.

ARGO Editions se réserve la possibilité de mettre à jour, modifier ou compléter les CGV à tout moment, sans préavis. Les CGV applicables sont toujours celles disponibles en ligne au jour de la passation de la Commande.

ARTICLE 3 – PRODUITS ET SERVICES

ARGO Editions propose l'accès gratuit à des contenus d'information économique et financière sous la forme de newsletters. Ces contenus gratuits sont complétés par des Produits et Services payants.

ARGO Editions met à la disposition des Clients des présentations claires pour chaque Produit et chaque Service proposés à la vente, évoquant leurs caractéristiques essentielles. Le Client qui passe Commande est réputé en avoir pris connaissance préalablement à son acte d'achat.

Des différences peuvent exister entre un Produit et sa présentation graphique, en fonction notamment de la résolution et la définition des couleurs de l'écran du Client. Les présentations des Produits n'ont ainsi qu'une valeur indicative et ne constituent en aucune façon un engagement contractuel de la part de ARGO Editions.

L'offre de Produits et de Services proposés à la vente peut être modifiée à tout moment par ARGO Editions, à sa seule discrétion.

ARTICLE 4 – COMMANDE

4.1 Conditions de Commande

Le Client qui passe Commande déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer une Commande.

Le Client passe Commande en ligne via Internet.

Le Client réalise sa Commande dans le cadre de l'une des deux offres suivantes, selon leur disponibilité :

- **Offre abonnement** : le Client réalise une Commande de Produit(s) dans les conditions de l'article « Offre Abonnement » des CGV.

Le Client qui commande dans le cadre de l'*Offre abonnement* bénéficie automatiquement (i) de conditions tarifaires avantageuses et (ii) des *Services Premium* de ARGO Editions, lesquels comprennent notamment : des délais de livraison raccourcis le cas échéant, et des offres commerciales privilégiées envoyées directement par e-mail au Client (réductions, cadeaux, ventes privées, etc.).

- **Offre standard** : le Client réalise une Commande de Produit(s) par unité(s), dans des conditions de vente standard.

Le Client qui opte pour l'*Offre standard* est également abonné aux *Services Premium* de ARGO Editions, gratuitement et par défaut, afin qu'il puisse profiter des avantages ci-dessus décrits. Le Client qui ne souhaite pas profiter de ces avantages a la possibilité de renoncer aux *Services Premium* en cliquant sur le lien correspondant dans la page de confirmation de sa Commande.

La majorité des Produits proposés par ARGO Editions ne sont disponibles que dans le cadre de l'*Offre abonnement* compte-tenu de leur nature (notamment, les publications et programmes périodiques).

Le bénéfice d'une Commande est personnel et ne peut être cédé sans l'accord préalable de ARGO Editions. Toute personne ou entité souhaitant effectuer une Commande à titre professionnel est invitée à contacter le Service clients dans les conditions de l'article « Service clients » des CGV.

4.2 Modalités de Commande

Pour passer Commande en ligne, le Client sélectionne le Produit souhaité et est redirigé vers une page de commande sur laquelle il est invité à procéder aux étapes suivantes :

Le Client choisit un mode de paiement (prélèvement bancaire SEPA ou carte de crédit). Le montant qui sera facturé au Client au titre de son achat figure à côté de l'icône correspondant au mode de paiement sélectionné.

Le Client renseigne ses coordonnées (adresse électronique, prénom, nom, adresse postale le cas échéant).

Le Client coche la case « J'accepte les Conditions Générales de Vente », ainsi que la case « J'accepte les [Conditions Générales de Services de Paiement Palyance](#) ».

Le Client renseigne ses coordonnées de paiement. A cette étape et jusqu'à confirmation du paiement, le Client a toujours la possibilité de vérifier le détail de sa Commande, son prix, de modifier d'éventuelles erreurs de saisie ou même de stopper le processus de Commande.

Le Client clique sur le bouton « Valider » (dans le cas d'un paiement par prélèvement bancaire SEPA) ou « Envoyer » (dans le cas d'un paiement par carte de crédit), en bas de la page de commande.

Un e-mail de validation de Commande est alors envoyé au Client. Le Client doit cliquer sur le lien de validation présent dans cet e-mail pour valider sa Commande. En cliquant sur ce bouton, le Client exprime et confirme sa volonté et son accord de paiement.

La Commande n'est définitivement enregistrée qu'après envoi de l'e-mail de confirmation de la Commande par ARGO Editions. La vente est alors considérée définitivement formée.

Il est précisé que l'ensemble des données fournies par le Client aux fins de passer Commande, la confirmation de la Commande, ainsi que tout autre échange intervenu entre les Parties, sont considérés comme preuve du contrat de vente.

4.3 Limitations de Commande

ARGO Editions se réserve le droit de refuser une Commande pour des motifs légitimes, parmi lesquels notamment :

- Le défaut de paiement total ou partiel d'une précédente Commande par le Client,
- L'existence d'un litige en cours avec le Client, ou encore
- Le refus de la transaction par la banque du Client.

ARTICLE 5 – PREUVE DES CONTRATS ELECTRONIQUES

Conformément aux dispositions en vigueur du Code de la consommation, chaque Commande d'un montant supérieur à cent vingt (120) euros est archivée par ARGO Editions pour une durée de dix (10) ans à compter de la livraison du ou des Produit(s) et/ou la souscription du ou des Service(s). Le Client peut accéder à tout moment au détail des Commandes qu'il a passées s'il en fait la demande auprès du Service clients.

ARTICLE 6 – PRIX

Le prix des Produits et Services proposés à la vente en ligne sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC), hors frais éventuels de livraison. Le prix est ferme, exigible dès confirmation de la Commande.

Le prix facturé est toujours celui indiqué sur la page de commande utilisée aux fins de passer la Commande. Le Client effectue un paiement en euros, quel que soit son pays de résidence.

Il est rappelé au Client que ARGO Editions conserve le droit de modifier les prix des Produits et des Services à tout moment, sans autre formalité que de modifier les prix affichés en ligne. Toutefois, une telle modification n'aura aucune incidence sur les Commandes que le Client aura validé antérieurement.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

7.1 Moyens de paiement

Le Client règle sa Commande :

- soit par carte bancaire (paiement sécurisé SSL ; cartes portant le sigle Carte Bleue, Mastercard ou Visa), auquel cas il est appelé à saisir le numéro de sa carte, sa date d'expiration et le numéro de cryptogramme ;
- soit par prélèvement bancaire SEPA, auquel cas il saisit le nom du titulaire du compte, le numéro IBAN et le code BIC/SWIFT.

En optant pour le prélèvement bancaire SEPA, Le Client autorise (i) ARGO Editions ou tout prestataire de paiement qu'elle aura désigné à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte, et (ii) sa banque à débiter son compte conformément aux instructions de ARGO Editions ou dudit prestataire de paiement. Le Client bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle.

Aucun autre moyen de paiement n'est accepté.

Le Client garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le moyen de paiement choisi pour régler sa Commande. Le Client est responsable de l'approvisionnement du compte bancaire visé lors du paiement afin d'éviter tout incident de paiement. Les éventuels frais bancaires (rejet, frais de change etc.) restent à la charge du Client.

Le Client qui effectue une Commande en bénéficiant de l'*Offre abonnement* ou, plus généralement, des *Services Premium* est informé que ses informations de paiement sont enregistrées et conservées en toute sécurité, respectivement, pour la bonne gestion de son abonnement et dans le but de satisfaire sa volonté de bénéficier facilement des offres commerciales privilégiées.

Le Client conserve la possibilité de s'opposer, à tout moment, à la conservation de ses données de paiement, dans les conditions prévues à l'article « Vos droits sur vos Données Personnelles » de la [Politique de confidentialité](#) de ARGO Editions.

7.2 Sécurisation des paiements

Afin de renforcer la sécurité des paiements, la mise en paiement de toute Commande effectuée sur le Site est réalisée par la société Palyance, opérateur de paiement sécurisé. Cette société est responsable de la collecte, du traitement automatisé et du stockage dans un environnement sécurisé, des informations de paiement et d'identification afférentes à chaque Commande, y compris des coordonnées bancaires. Toutes les informations de paiement saisies par le Client sont immédiatement cryptées

(en mode SSL) et enregistrées sur un serveur sécurisé. Le Client est invité à prendre connaissance des Conditions Générales de Services Palyance sur le lien suivant : palyance.com/cgs. Toute Commande implique l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Services Palyance.

7.3 Refus de paiement

En cas de refus du paiement par la banque signalé par Palyance, ARGO Editions envoie un courrier électronique au Client lui demandant de mettre à jour ses coordonnées de paiement sur son espace Palyance. En attendant la mise à jour des coordonnées de paiement, la Commande du Client est suspendue. La Commande du Client ne sera prise en compte et traitée par ARGO Editions qu'après que le Client ait fourni des coordonnées de paiement valides, permettant le paiement.

ARTICLE 8 – LIVRAISON

8.1 Livraison des Produits numériques

Les Produits numériques sont envoyés par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par le Client lors de la Commande, soit le jour même de la Commande, soit à jour fixe de chaque mois, selon le Produit et l'offre concernés. Il appartient au Client de consulter les conditions de l'offre.

Le Client peut modifier à tout moment l'adresse électronique à laquelle il souhaite recevoir les Produits commandés en formulant une demande expresse en ce sens auprès du Service clients.

8.2 Livraison des Produits physiques

Les Produits physiques (par exemple, un livre offert) sont envoyés à l'adresse indiquée par le Client au cours de la Commande.

Le délai de livraison estimé est indiqué dans l'offre concernée. Les Clients ayant commandé dans le cadre de l'*Offre abonnement* ou étant abonnés aux *Services Premium* bénéficient d'un délai de livraison raccourci. Les délais indiqués sont des délais moyens et correspondent aux délais de traitement de la Commande. Pour toute livraison extérieure à la France métropolitaine, les délais d'acheminement peuvent être plus importants.

La livraison est exclue pour certains pays dont la liste est fournie dans l'offre concernée. Les frais de livraison sont à la charge de ARGO Editions ou du Client, selon l'offre concernée. Les frais de livraison sont indiqués en sus du prix dans l'offre concernée.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai minimum de quatorze (14) jours à compter de la réception du ou des Produit(s) commandé(s) pour informer ARGO Editions de sa volonté d'exercer son droit de rétractation via le formulaire de contact accessible [ici](#), section « Je souhaite obtenir le remboursement d'un achat », ou par courrier à l'adresse postale indiquée à l'article « Service clients » des CGV.

Ce délai de rétractation court à compter de la date à laquelle le Client, lorsqu'il a la qualité de consommateur, (ou un tiers qu'il a désigné et qui n'est pas le transporteur) a pris possession du (ou des) Produit(s). Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois, ARGO Editions propose au Client de bénéficier de conditions de rétractation plus avantageuses via une garantie commerciale.

ARTICLE 10 – GARANTIE SATISFAIT OU REMBOURSÉ

Selon l'offre de Produits ou Services concernée, le Client peut bénéficier d'une garantie satisfait ou remboursé plus avantageuse que les dispositions légales (susvisées) et, ainsi, obtenir le remboursement des Produits ou Services qui ne lui donnent pas satisfaction durant un délai étendu.

Le délai prévu par la garantie est clairement spécifié dans l'offre concernée. Il appartient au Client de vérifier les conditions de l'offre.

S'agissant spécifiquement des abonnements, ce délai se matérialise en une période d'essai, dont la durée est spécifiée dans l'offre d'abonnement.

Une seule demande de remboursement peut être acceptée par Produit ou Service. Le délai spécifié dans chaque offre commence à courir à compter de la date d'enregistrement de la Commande par ARGO Editions.

Le Client souhaitant bénéficier de la garantie satisfait ou remboursé utilise la section dédiée du formulaire de contact accessible [ici](#) ou adresse un courrier à l'adresse postale du Service clients précisée à l'article « Service Clients » des CGV.

ARGO Editions s'engage alors à rembourser au Client l'intégralité des sommes versées au titre du/des Produit(s) ou Service(s) faisant l'objet de la rétractation, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants la date de communication de la volonté du Client de se rétracter.

La garantie Satisfait ou Remboursé ne peut s'appliquer en cas d'utilisation abusive. Le caractère abusif d'une utilisation reste à l'entière discrétion de ARGO Editions.

ARTICLE 11 – CONFORMITE

ARGO Editions est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Lorsqu'il agit sur le fondement de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sauf si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. ARGO Editions sera alors tenue de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le Client ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Il est précisé que le Client ne peut contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il l'a contracté.

Conformément aux dispositions de l'article L. 217-15 du Code de la consommation, sont intégralement reproduits ci-dessous les articles L. 217-4, L. 217-5 et L. 217-12 et L. 217-16 du Code de la consommation ainsi que l'article 1641 et le premier alinéa de l'article 1648 du Code civil :

« Article L.217-4 du Code de la Consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

« Article L.217-5 du Code de la Consommation : Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux

déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

« Article L.217-12 du Code de la Consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

« Article L.217-16 du Code de la Consommation : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

« Article 1641 du Code Civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

« Article 1648 premier alinéa du Code Civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

ARTICLE 12 – OFFRES

ARGO Editions propose aux Clients différentes modalités de Commande de ses Produits et Services, détaillées dans les sous-articles ci-après. Sauf disposition contraire, les dispositions générales de l'article 12.1 (Abonnements) s'appliquent à l'ensemble des offres visées au présent article. En cas d'arrêt, de fusion ou de réorganisation d'un Produit ou Service, quelle que soit la modalité de Commande, les dispositions de l'article 12.3 (Substitution de Produits et Services) s'appliquent.

12.1 – Abonnements

ARGO Editions propose au Client de commander certains Produits dans le cadre d'une *Offre abonnement* (notamment les Produits d'édition périodiques).

Le Client qui s'abonne recevra le Produit concerné de façon régulière, pour une période et selon un rythme prédéfinis et indiqués lors de la Commande (par exemple : un

numéro par mois pendant un an). Le Client est invité à lire attentivement les conditions d'abonnement de l'offre concernée avant tout achat.

Le Client qui s'abonne bénéficie de son droit de rétractation (dans les conditions prévues par le Code de la consommation), et selon les offres, de la garantie satisfait ou remboursé ARGO Editions plus avantageuse (laquelle se matérialise en une période d'essai).

À l'issue du délai légal de rétractation ou, si elle est applicable, de la période d'essai comprise dans la garantie, le Client peut toujours suspendre ou résilier son abonnement à tout moment en contactant le Service clients. Toutefois, les sommes qui auront déjà été versées par le Client au titre de l'abonnement resteront acquises à la Société et le Client ne pourra plus en obtenir le remboursement. Après résiliation effective, aucun nouveau prélèvement ne sera opéré sur le compte du Client au titre de son abonnement.

Tous les abonnements ARGO Editions se renouvellent automatiquement à chaque fin de période pour une période égale à la période initiale, sauf dénonciation par le Client dans les conditions de l'article « Service clients » des CGV. Le Client est averti au minimum un (1) mois avant la fin de la période du renouvellement à venir de son abonnement. Chaque renouvellement induit un nouveau paiement.

Lorsque ARGO Editions décide de mettre fin à la production, à la publication ou à la diffusion d'un Produit ou Service faisant l'objet d'un abonnement, les dispositions de l'article 12.3 (Substitution de Produits et Services) s'appliquent.

12.2 – Offres LifeTime

12.2.1 – Définition et dénominations

ARGO Editions propose certains Produits et Services dans le cadre d'une offre dite « **LifeTime Offer** » (ci-après « **LTO** »).

Cette offre peut être désignée, dans les communications commerciales de ARGO Editions, les parcours de vente, les codes d'offre, les emails et tout autre support, sous l'une ou plusieurs des dénominations suivantes :

- « *LifeTime Offer* » ou « *LTO* » ;
- « *Licence à vie* » ;
- « *Offre à vie* » ;
- Toute autre formulation équivalente contenant les termes « *life* », « *lifetime* » ou « *à vie* ».

La LTO constitue un abonnement au sens des présentes CGV. Quelle que soit la dénomination utilisée, ces offres sont régies par les dispositions du présent article 12.2 et, à titre subsidiaire, par les dispositions générales de l'article 12.1.

12.2.2 – Nature de l'offre

La LTO est une offre qui, pour un prix initial donné, permet au Client d'accéder au Produit ou Service concerné pour toute la durée de vie de ce Produit ou Service.

Par « durée de vie du Produit ou Service », il est entendu la période pendant laquelle ARGO Editions assure la production, la publication et la diffusion active du Produit ou Service concerné. La durée de vie d'un Produit ou Service n'est ni perpétuelle ni garantie pour une durée déterminée ; elle dépend notamment des conditions de marché, de la disponibilité des auteurs et analystes, de l'évolution éditoriale et des décisions stratégiques de ARGO Editions.

12.2.3 – Structure tarifaire et frais de maintenance

La LTO peut être proposée selon l'une des deux structures tarifaires suivantes, telle que précisée dans l'offre concernée au moment de la Commande :

a) Prix fixe unique : le Client règle un prix unique au moment de la Commande, sans frais de maintenance ultérieurs ; ou

b) Prix initial assorti de frais de maintenance annuels : le Client règle un prix initial au moment de la Commande, puis des frais de maintenance annuels destinés à couvrir les coûts liés au maintien de l'accès au Produit ou Service, et notamment :

- Les frais techniques et informatiques (hébergement, maintenance des plateformes, sécurité des accès, mises à jour techniques) ;
- Les frais de *fulfilment* (gestion des abonnements, service client, envoi des communications).

Le montant des frais de maintenance annuels est indiqué au Client au moment de la Commande initiale. Il peut faire l'objet d'une révision annuelle dans la limite d'une augmentation maximale de 5% par an, communiquée au Client au moins un (1) mois avant la date de facturation.

12.2.4 – Conditions de maintien de l'accès

L'abonnement souscrit dans le cadre d'une offre LTO permet au Client d'accéder au Produit ou Service concerné pour sa durée de vie, au sens de l'article 12.2.2, sauf dénonciation par le Client dans les conditions des présentes CGV. Il ne constitue pas un droit d'accès perpétuel et inconditionnel.

Lorsque la LTO prévoit des frais de maintenance annuels, le maintien de l'accès au Produit ou Service est conditionné au paiement effectif de ces frais.

À défaut de paiement des frais de maintenance dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'échéance, après notification par courrier électronique au Client :

- a) L'accès au Produit ou Service concerné est suspendu ;
- b) Le Client conserve la possibilité de réactiver son accès en procédant au règlement des frais en cours, pendant une période de trois (3) mois suivant la suspension ;
- c) À l'expiration de ce délai de trois (3) mois, le non-paiement des frais de maintenance vaut dénonciation tacite de l'abonnement par le Client au sens de l'article 12.1. L'offre LTO prend définitivement fin et les sommes déjà versées par le Client restent acquises à la Société conformément à l'article 12.1.

12.2.5 – Fin de vie du Produit ou Service

Lorsque ARGO Editions décide de mettre fin à la production, à la publication ou à la diffusion d'un Produit ou Service, notamment faisant l'objet d'une offre LTO, les dispositions de l'article 12.3 (Substitution) s'appliquent.

12.3 – Substitution de Produits et Services

12.3.1 – Droit de substitution

ARGO Editions se réserve le droit de remplacer un Produit ou Service par un autre produit ou service (ci-après le « **Produit de Substitution** »), notamment dans les cas suivants :

- a) Arrêt de la publication ou de la production du Produit ou Service initial ;
- b) Fusion, intégration ou réorganisation de plusieurs Produits ou Services en une offre regroupée ;
- c) Évolution du marché, de l'environnement réglementaire ou technologique rendant le maintien du Produit ou Service initial inadapté ou disproportionné ;
- d) Indisponibilité du ou des auteur(s) ou analyste(s) associé(s) au Produit ou Service initial.

12.3.2 – Conditions de la substitution

Le Produit de Substitution doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- (i) **Domaine comparable** : le Produit de Substitution relève du même domaine thématique que le Produit ou Service initial. Si un tel Produit ou Service n'existe pas au sein du catalogue de ARGO Editions, le Produit de Substitution devra être le plus proche possible du domaine thématique concerné ;

(ii) Niveau de service équivalent ou supérieur : la fréquence de publication, le volume de contenu et la nature des informations délivrées sont au moins équivalents à ceux du Produit ou Service initial ;

(iii) Maintien des conditions tarifaires : le prix de l'abonnement, y compris le tarif préférentiel LTO, le prix de renouvellement, les éventuels frais de maintenance, sont maintenus ou améliorés.

12.3.3 – Notification et droit d'opposition

La substitution est notifiée au Client par courrier électronique au moins trente (30) jours avant sa prise d'effet. Cette notification précise :

- Le Produit ou Service initial concerné ;
- Le Produit de Substitution proposé et ses caractéristiques ;
- La date de prise d'effet de la substitution ;
- Les modalités d'exercice du droit d'opposition du Client.

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification pour s'opposer à la substitution en contactant le Service clients dans les conditions de l'article 14. À défaut d'opposition dans ce délai, la substitution est réputée acceptée.

12.3.4 – Conséquences de l'opposition

En cas d'opposition du Client à la substitution, ARGO Editions propose au Client, à son choix :

a) Le maintien de l'accès aux archives et contenus déjà publiés du Produit ou Service initial, sans production de nouveau contenu, pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de prise d'effet de la substitution ;

b) Le remboursement de la valeur résiduelle, calculé selon les modalités suivantes :

- **Pour les offres LTO** : ARGO Editions détermine le prix de l'abonnement annuel standard du Produit ou Service initial en vigueur au jour de la substitution (ci-après le « **Tarif Annuel de Référence** »). Le montant cumulé des abonnements annuels théoriques depuis la date de Commande initiale du Client est comparé au prix initial effectivement réglé par le Client au titre de la LTO. Si le prix initial excède le montant cumulé, ARGO Editions rembourse au Client la différence (ci-après la « **Valeur Résiduelle** »). Si le montant cumulé est égal ou supérieur au prix initial, aucun remboursement n'est dû, le Client ayant déjà bénéficié de l'intégralité de la valeur de son offre. Les frais de maintenance annuels éventuellement acquittés par le Client ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant cumulé, ceux-ci couvrant des frais techniques et de *fulfilment*

distincts du prix du contenu. À défaut de Tarif Annuel de Référence directement applicable, celui-ci est déterminé par ARGO Editions par référence au tarif d'abonnement annuel standard du Produit ou Service le plus comparable de son catalogue ;

- **Pour les abonnements souscrits hors offre LTO** : la Valeur Résiduelle correspond au *pro rata temporis* du prix de l'abonnement en cours, calculé sur la période restant à courir entre la date de prise d'effet de la substitution et la prochaine date d'échéance de renouvellement.

c) L'attribution d'un avoir d'un montant égal à la Valeur Résiduelle telle que définie au point b), utilisable sur tout autre Produit ou Service de ARGO Editions dans un délai de douze (12) mois.

12.3.5 – Continuité des conditions contractuelles

En cas de substitution acceptée ou réputée acceptée, l'ensemble des conditions contractuelles du Client — et notamment le tarif préférentiel de renouvellement, la périodicité de renouvellement et les droits acquis au titre de la garantie satisfait ou remboursé — sont transférés de plein droit au Produit de Substitution. La date d'échéance de renouvellement demeure inchangée.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Toutes les informations disponibles en ligne ou délivrées au Client via les Produits et/ou Services proposés à la vente sont données à titre informatif uniquement. Ces contenus sont susceptibles d'erreurs, d'inexactitudes, d'omission et/ou d'obsolescence. Ils ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilés à un conseil de toute nature, notamment financier, fiscal ou juridique, une recommandation personnalisée ou une aide à la décision aux fins d'effectuer une transaction ou un investissement.

ARGO Editions met à la disposition du Client des informations générales qui ne tiennent pas compte de ses objectifs, son expérience, son niveau de connaissance, sa situation financière, patrimoniale ou fiscale, ou ses besoins particuliers. Ces informations n'ont pas vocation à être appliquées sans un examen préalable et approfondi de la situation individuelle du Client par un professionnel.

Par conséquent, le Client reconnaît être seul responsable de l'interprétation et/ou de l'utilisation faite des informations délivrées. ARGO Editions ne saurait être tenue responsable des pertes ou dommages directs ou indirects découlant de leur utilisation ou interprétation.

ARTICLE 14 – SERVICE CLIENTS

Pour toute information, réclamation ou question, ARGO Editions met à la disposition du Client un Service clients, joignable :

Par courrier, à l'adresse postale suivante :

ARGO Éditions

3 rue du golf, Parc Innolin

33700 MERIGNAC CEDEX

Via un formulaire de contact accessible ici : argo-editions.com/contact

ARTICLE 15 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

ARGO Editions est seule propriétaire des contenus (textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images, etc.) disponibles sur le Site, dans ses Produits ou Services, ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives. Le Client est autorisé à reproduire et à imprimer sur papier les contenus auxquels il accède pour un usage privé uniquement.

Le Client s'interdit de copier, de publier, de diffuser ou de vendre, de quelque manière que ce soit, ces données et plus particulièrement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, de quelque façon que ce soit, aux droits de reproduction et autres détenus par ARGO Editions. La marque ARGO Editions étant déposée, toute reproduction constituerait ainsi une contrefaçon.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

Les retards, la mauvaise exécution ou la non-exécution totale ou partielle des Commandes résultant de cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil et incluant de manière non limitative les incendies, inondations, grèves, réglementation ou exigence de la puissance publique, ou tout autre événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle de ARGO Editions au sens de la jurisprudence ne peuvent donner lieu à indemnité. Les dispositions du présent article ne pourront cependant, en aucun cas, dispenser une partie de l'obligation de régler à l'autre toute somme qu'elle lui devrait.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

ARGO Editions est amenée à traiter des données personnelles, notamment aux fins d'enregistrer et de délivrer les Commandes des Clients. Les données personnelles des Clients sont traitées conformément à la [Politique de confidentialité](#). Pour toute question concernant ses données personnelles, le Client peut contacter ARGO Editions à l'adresse : donnees-personnelles@argo-editions.com.

ARTICLE 18 – LIENS

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites dont ARGO Editions n'est pas gestionnaire. N'ayant aucun contrôle sur leur contenu, ARGO Editions dégage toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE / LITIGES

Les relations contractuelles entre les Parties sont soumises au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires, sous réserve des dispositions impératives qui auraient pour vocation à s'appliquer au Client en sa qualité de consommateur.

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des CGV, la juridiction compétente sera déterminée au regard des dispositions de droit commun régissant les relations entre un non-professionnel d'une part et un professionnel d'autre part.

Le Client est également informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation de la consommation dont les conditions sont fixées par le titre Ier du livre VI du Code de la consommation.